

PATRONAGE DE L'ARCHE – VACANCES DE LA TOUSSAINT 2025

L'équipe d'animation du patronage de l'Arche est heureuse de vous accueillir pour la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint. Le patronage sera ouvert du lundi 20 au vendredi 24 octobre pour les enfants à partir du CP. Pendant ces journées, nous voulons offrir à vos enfants un lieu d'amitié, de jeu et d'éducation intégrale.

Au patronage les enfants jouent beaucoup, vivent ensemble, apprennent les joies et les difficultés de la vie collective et grandissent en approfondissant leurs talents. Ils sont responsabilisés en s'occupant des plus jeunes ou en rendant service aux autres, tout en découvrant leur vie intérieure grâce à des temps de silence et de relecture de journée.

- JOURNÉE TYPE -

08h00 - 09h00 Arrivées échelonnées, accueil, jeux en autonomie

09h00 - 9h15 Prière du matin

09h15 - 11h30 Activités du matin

11h30 - 12h15 Vie de Saint

12h15 - 12h30 Départs et arrivées, jeux en autonomie

12h30 - 13h15 Repas et services

13h15 - 14h00 Temps calme, jeux en autonomie

14h00 - 16h30 Grand Jeu ou Sortie et goûter

16h30 – 18h00 Départs échelonnés

Nous proposons aux enfants des activités variées : sportives, artistiques, culturelles ou manuelles. Ces activités sont adaptées à l'âge de chaque enfant et encadrées par des animateurs compétents.

Les enfants apporteront leur repas pour le déjeuner. Nous avons les équipements nécessaires à la conservation froide et au réchauffage des aliments. Pensez bien à fournir une gourde, des vêtements et chaussures confortables et marqués du nom de votre enfant. Le cas échéant, un chapeau, des lunettes de soleil et de la crème solaire peuvent être nécessaires. En plus de l'inscription, une adhésion individuelle de 10 € pour les vacances doit être réglée.

Vous pouvez nous transmettre le dossier d'inscription rempli par mail à <u>patronage.arche@gmail.com</u> ou le déposer dans la boîte aux lettres du patronage (34 rue Victor Hugo)

Pour toutes questions (renseignement, dossiers d'inscriptions, règlements), merci de vous adresser à l'adresse mail : patronage.arche@gmail.com

N'hésitez pas à nous contacter!

Tarifs applicables pour la période 2025/2026

Le règlement peut s'effectuer en chèque (à l'ordre de Asso d'Éducation et Loisirs de l'Arche) en espèces ou en chèques vacances ou par virement. Vous recevrez en fin de mois une facture correspondant au nombre de demi-journée de présence de votre enfant.

Quotient Familial	Journée	Demi-Journée
0€ à 500€	5€	2,50€
501€ à 700€	6€	3€
701€ à 1000€	6€	3,50€
1001€ à 1300€	9€	4,50€
1301 à 1500€	12€	6€
>1500€	14€	7€

<u>Fiche d'inscription</u> - <u>Ioussaint au Patro' 2025 -</u>

	L'ENFANT	
□ Garçon □ Fille	Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Une qualité de votre enfant :
Classe et établissement scolaire fréque	enté année 2024-2025 :	
	LES RESPONSABLES LEGA	xr
Mère ou Tutrice	Nom :	Prénom :
Courriel (EN LETTRES CAPITALES) :		Téléphone :
Profession de la mère :		·
Père ou Tuteur	Nom :	Prénom :
Courriel (EN LETTRES CAPITALES) :		Téléphone :
Profession Père :		I
Qui contacter en priorité, en cas d'urg	ence ?	
	ADRESSE	
□ Madame et Monsieur□ Madame□ Monsieur	Adresse postale + Nom de famille	::
nscris mon enfant au patronage p	our l'année scolaire 2024/2025.	
]Oui □ Non		
autorise la diffusion des photos q	ui pourraient être prises de mon e	nfant sur tout support édité par l'association.
Oui □ Non		
ossier papier à envoyer par mail (4 rue Victor Hugo avec les pièces :		déposer dans la boîte aux lettres de l'Arche :
L'attestation CAF du Quotient Far Fiche Autorisations Parentales co Le règlement de la cotisation tem	mplétée et signée (cf. ci-après)	
Fait leà	Signature :	

Dans le cadre du RGPD, nous vous informons que ces informations sont collectées pour respecter la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ces données ne sont pas partagées avec des organismes extérieurs. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018 et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données, d'un droit d'opposition et de limitation à un traitement, d'un droit à l'oubli et à la portabilité des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à l'association : patronage.arche@gmail.com au 34 rue Victor Hugo 24000 Périgueux, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Autorisation parentale

Je soussigné(e), (Nom Prénom)	•
éventuelles de Toussaint 2025 au Patro'. Autorisation	de sortie
	ue se: 312
□ autorise □ n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à la ma	i son le midi et/ou le soir.
☐ Je reconnais avoir été informé(e) par la direction que dès qu'il aur responsabilité juridique du patronage, et qu'il retombera sous n'établissement, y compris pour aller rejoindre la personne qui vient le Personnes autorisées à ve	on entière responsabilité. Rappel : Pour pouvoir sortir de c chercher au bout de la rue, cette autorisation est obligatoire.
-	
Personnes autorisées à venir chercher l'é	enfant : Téléphone :
Dossier n	<u>nédical</u>
Vaccinations (Merci de joindre une p	hotocopie du carnet de santé)
BCG:	DTP :
Numéro de sécurité sociale :	
Renseignements utiles concernant la santé de l'enfant : allergies, as	thme, contre-indications, traitement de longue durée (PAI)
_	
_	
Médecin de famille : Téléphone :	
RAPPEL : les animateurs et encadrants ne sont pas l	nabilités à donner des médicaments aux enfants.
En cas d'accident : En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est transporté pa adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.	r les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux
En cas de nécessité de transfert dans un établissement l :	
Je soussigné(e), responsable légal de l'en	
Autorise l'anesthésie et l'intervention chirurgicale au cas où, victim à Signature NB/ La signature de l permet d'éviter d'attendre votre arrivée pour agir.	e d'un accident, son état le nécessite. Fait